

SNUipp-FSU 67

10, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG

Tél: 03 90 22 13 15
Mail: snu67@snuipp.fr
Site internet: http://67.snuipp.fr/
Page Facebook: http://www.facebook.com/snuipp67
Page Twitter: http://twitter.com/snuipp67



Compte Rendu du Groupe de Travail (GT) du 21 janvier 2016

Le GT de ce jour est présidé par M. Ladaique, IEN adjoint à l'IA-Dasen

1. Ordre du jour

- Barèmes pour les **permutations informatisées** 2016
- Circulaire mouvement 2016

Les propositions de ce groupe de travail seront actées lors de la capd du 28 janvier.

2. Permutations informatisées

62 Professeurs des écoles participent cette année aux permutations pour changer de département.

5 PE demandent la priorité et la bonification pour raisons médicales

17 PE demandent le rapprochement de conjoint

5 PE demandent le Haut-Rhin

4 PE ont la bonification de 100 points accordée au titre du handicap

La situation de ces 4 collègues sera revue lors de la capd du 28 pour leur attribuer, éventuellement, 700 points supplémentaires (800 points priorité médicale en tout). La décision sera prise après avis des médecins de prévention et des assistantes sociales

2 de nos adhérentes étant concernées, elles seront informées dès la fin de la capd.

3. Temps partiels

- L'IA-Dasen a décidé de modifier la circulaire du temps partiel pour les directeurs non déchargés. Une erreur dans la rédaction de la circulaire a provoqué l'inquiétude des PE « chargé d'école » à une classe. Ils ne sont pas concernés. La circulaire concerne les écoles de 2 à 3 classes.
- Si vous êtes directrice ou directeur d'une petite école et si vous souhaitez exercer à temps partiel....contacteznous. Le tribunal administratif de Nice a retoqué les circulaires des IA-Dasen à ce sujet.
- Le SNUipp-FSU 67 a rappelé que la **reprise** à temps plein à la date **anniversaire des 3 ans** de l'enfant se fait sans avoir besoin de justifier ou motiver la demande. En cas contraire, l'IA commet un excès de pouvoir qui peut être condamné par le tribunal administratif.

4. Mouvement : circulaire 2016

La circulaire du mouvement paraîtra fin janvier/début février.

Calendrier prévisionnel :

Première phase :

- Jeudi 10 mars 12h au mercredi 23 mars minuit : saisie des vœux via i-prof
- Mardi 19 avril : GT, examen des situations médicales et sociales et des demandes d'allègement de service
- Jeudi **28 avril**: CAPD mouvement 1ère phase

Deuxième phase :

- Jeudi 19 mai : GT maintiens sur postes

- Jeudi **2 juin**: **CAPD** 2ème phase du mouvement

Phase d'ajustements :

Jeudi 23 juin : GT 2^{ème} phase manuelle
 Jeudi 30 juin : CAPD 2^{ème} phase manuelle
 Mercredi 24 août : GT phase d'ajustement

- Vendredi 2 septembre : CAPD validation de l'ensemble des affectations

Quelques informations complémentaires :

- Toutes les organisations syndicales ont dit, une nouvelle fois, leur **opposition au « vœu géographique obligatoire »** pour les participants qui sont actuellement à titre provisoire.
- Les PE en disponibilité ou en congé parental au 1er septembre ne participent pas au mouvement
- La demande de maintien devra être adressée à l'IEN pour le 29 avril au plus tard
- Les **T1 de cette année** ne pourront demander leur **maintien que** sur les postes **ASH**, en **éducation prioritaire** ou dans les **circonscriptions** des **Vosges du Nord** et **Wissembourg**.
- Les PE qui voudront « s'essayer » sur un poste bilingue entier (partie française + partie allemande) pourront le faire pendant 1 an tout en gardant le bénéfice de leur poste.
- Les **nominations** et les appels à candidatures sur les **postes à profil** n'interviendront qu'après la 1ère phase du mouvement.
- Examen des **situations médicales et sociales** : **avant le 25 mars**, délai de rigueur. Contacter la médecine de prévention : <u>ce.medecine-prevention@ac-strasbourg.fr</u> , téléphone 03 88 35 65 89
- Majoration pour les « débuts de carrière » à partir de la deuxième phase du mouvement :

Note technique pour les **PES actuels** et futurs T1 : 15

Note technique pour les T1 actuels et futurs T2 : 13,5

Cette majoration devrait leur éviter d'être nommés sur les postes restants en fin de mouvement.

- En cas de fermeture de poste dans une école le dernier nommé par priorité médicale absolue doit prendre contact avec la médecine de prévention pour faire actualiser sa priorité.

Rappel

Pour mettre toutes les chances de votre côté...participez à notre stage de formation syndicale :

Stage **« Spécial mouvement 2016 » Le 14 mars** à **Strasbourg**, maison des syndicats, salle A
9h à 12h et 14h à 16h

Toutes les infos et **modalités pratiques** pour s'inscrire sont **sur notre site Attention aux délais :** le **courrier** doit parvenir à votre **IEN avant le 14 février.**

Inscrivez-vous.....chaque PE a droit à 12 journées de stages syndicaux par année scolaire!